

A Paris, le 8 novembre 2021

Objet : Notification de griefs délivrée en octobre 2021 à 101 entreprises et 14 organisations professionnelles concernant le bisphénol A dans les contenants alimentaires

Madame, Monsieur,

L'association Réseau Environnement Santé créée en 2009 a pour objectif de mettre la Santé Environnementale au cœur des politiques publiques.

L'association Réseau Environnement Santé dispose de l'agrément N° N2017AGO125 délivré par le Ministère de la Santé.

L'association Réseau Environnement Santé est à l'origine de l'interdiction du Bisphénol A dans les biberons (vote en France et extension à l'ensemble de l'Union européenne en 2010 et application en 2011), dans les contenants alimentaires (vote en 2011 et application en 2015, mais aucune extension à l'Union européenne) et de la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens (mise en œuvre en avril 2014).

L'association Réseau Environnement Santé est à l'origine de la campagne « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens » qui sert de référence au niveau européen (Résolution du Parlement européen du 10 juillet 2020 n° 2020/2531(RSP) Article 112 et Avis du Comité européen des régions du 29 novembre 2019 n° C 404/07 Article 50).

L'association Réseau Environnement Santé a pris connaissance de la notification de griefs effectuée en octobre 2021 par l'Autorité de la concurrence à 101 entreprises et 14 organisations professionnelles, dans le secteur de la fabrication et la vente de denrées alimentaires au contact avec des matériaux pouvant ou ayant pu contenir du bisphénol A ou ses substituts.

L'article L. 463-6 du code de commerce prévoit que l'Autorité de la concurrence peut publier des informations succinctes relatives aux actes qu'elle accomplit en vue de la recherche, de la constatation ou de la sanction de pratiques anticoncurrentielles, lorsque la publication de ces informations est effectuée dans l'intérêt du public et dans le strict respect de la présomption d'innocence des entreprises ou associations d'entreprises concernées.

Dans ce cadre, l'association Réseau Environnement Santé aimerait disposer des informations relatives à la notification de griefs délivrée en octobre 2021 à 101 entreprises et 14 organisations professionnelles, dans le secteur de la fabrication et la vente de denrées alimentaires au contact avec des matériaux pouvant ou ayant pu contenir du bisphénol A ou ses substituts.

Confiant dans l'attention que vous porterez à la demande de l'association, je demeure à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Bien cordialement,

André CICOLELLA

Chimiste, toxicologue, chercheur en santé environnementale,
Président du Réseau Environnement Santé

